

Ramassage des encombrants

Tous les déchets assemblés doivent respecter les règles suivantes.

- 2m³
- 2m de longueur
- 70kg

Dans le cas contraire, ils ne seront pas collectés.

Trois grandes familles :

- Ferraille (vélos, armatures en métal...)
- Bois et gros cartons
- Literie et gros meubles

Sont interdits : déchets toxiques (pots de peinture...), déchets électriques et électroniques (frigo, machine à laver, pile et batterie...), des déchets végétaux ou d'autres types de déchets (ménagers, verres, gravats et plâtre, fenêtre et vitrage, pneu, bouteille de gaz...).

[Retrouvez toutes les informations en ligne](#)

Le ramassage des encombrants

Les encombrants sont des déchets qui, par leur volume ou leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères. C'est un service d'enlèvement en porte-à-porte pour chaque commune assuré par le Syndicat Emeraude et limité en volume (1 à 2m³) par habitant.

Les encombrants sont des déchets qui ne peuvent être conteneurisés dans un bac comme les meubles, les matelas, les cycles, les gros cartons, les ferrailles, ...

Sont interdits : les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE), les gravats, les blocs de béton, les végétaux, les pneus, les toxiques (pots de peinture, ...), les objets de grandes dimensions (2x1,5 m), les déchets d'activités industrielles et commerciales.

Les objets encombrants sont à déposer sur le trottoir, sans gêner le passage des piétons et doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h.



Ceci est de l'art.

Ça, c'est du cochon !



Stop aux dépôts sauvages



Adresse

Syndicat Émeraude
12, rue Marcel Dassault
Le Plessis-Bouchard
95130

Contact

Direction des Services Techniques :

Tél. : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 16 09

Mail : stechniques@ville-montmorency.fr

Syndicat Émeraude

Tél. : 01 34 11 92 92

Fax : 01 34 11 92 86

Mail : contact@syndicat-eneraude.fr

Document(s)

[Calendrier des collectes 2026 - Syndicat Emeraude](#)

Liens utiles

[Le site du Syndicat Émeraude](#)